

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN.

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 décembre, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil syndical su SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 13 décembre 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique JORDAN

20241219.06

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU FOYER CULTUREL DE SCIEZ POUR LA
MISE EN ŒUVRE DU RELAIS PETITE ENFANCE**

Il est rappelé que les Relais Petite Enfance (RPE) sont des lieux de rencontre et d'échanges, des points de référence et des sources d'information au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Ils sont animés par des professionnels de la petite enfance. Leur objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents, les assistants maternels et les gardes à domicile.

Les missions Relais Petite Enfance

Informers les parents et les professionnels de la petite enfance : Les RPE informent les parents sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Ils peuvent également centraliser des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap). L'animateur du relais oriente les familles vers le mode d'accueil correspondant le mieux à leurs besoins.

Informers les futurs parents employeurs : Les RPE délivrent des informations générales en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils accompagnent les parents dans leur rôle d'employeur, notamment sur les droits et obligations qui en découlent (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire, etc.) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Un lieu de rencontre et d'échanges : Les RPE sont des lieux d'échanges avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance.

Ils organisent :

- des temps collectifs, réunions à thème, conférences, et manifestations festives en impliquant les assistants maternels et les parents ;

- des activités d'éveil, favorisant la complémentarité et la collaboration avec les structures existantes (structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.).

Fatima BOUVIER rappelle que le budget prévisionnel 2025 du Foyer Culturel de SCIEZ n'a pas été présenté en commission finances et que le montant alloué à cette action sera identique à celui alloué en 2024, soit 15 421 €.

Actions subventionnées :

Relais Petite Enfance

Echéance des versements :

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'OPERATEUR selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

Acompte 1 - Mars 25 % : 3 855.25 euros
Acompte 2 - Mai 25 % : 3 855.25 euros
Acompte 3 - Juillet 25 % : 3 855.25 euros
Acompte 4 - Octobre 15 % : 2 313.15 euros
Solde à réception des bilans : 1 542.1 euros

Durée de la convention :

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
ACCEPTE les termes de la convention,
VALIDE la subvention 2025 pour le Foyer Culturel de SCIEZ d'un montant de 15 421 euros,
AUTORISE la présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant cette subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOUVIER.

 